Citons, en première ligne, la *Fanfare Delattre*, qui s'est distinguée, par une exécution, dont nous nous plaisons à reconnaître la perfection. Les *Francs Juges* et la *Marche aux flambeaux de Meyerbeer*, morceaux dirigés par M. Knorr, ont valu à la fanfare des bravos enthousiastes, auxquels elle est d'ailleurs accoutumée.

MM. Lorthiois, ténor, et Deboeve, baryton, ont fait valoir chacun leur jolie voix, le premier dans la romance de Faust et dans un air de *Lucie*, le second, dans l'*Arioso du roi de Lahore* et l'air de la *Coupe du roi de Thulé*.

Félicitations toutes particulières au *Bohême Club*, bissé à plusieurs reprises.

Citons aussi MM. Carpentier et Bouteville, dont les romances ont été fort goûtées.

Quant à l'*Union des Trompettes*, elle a exécuté, avec un parfait ensemble, la fantaisie *Marceau*, de Montigny ; puis la jolie polka *Julie*, composition de son chef, M. Olivier Branquart fils.

M. Louis Foëlix, chanteur comique, a été, ainsi que sa troupe, très amusant, et le pas redoublé des *Pompiers*, qu'il avait dirigé, était, à la sortie du concert, sur les lèvres de tous les auditeurs.

Complimentons Mlle Antoinette Capron pour la façon discrète dont elle a rempli son rôle d'accompagnateur.

« **La Cécile** ». — On nous communique cet avis :

«MM. les membres de la société *La Cécile*, sont priés de vouloir bien se rendre en leur local, chez M. Henri Simoens, rue de l'Epeule, 149, le dimanche 18 courant, à 4 heures, pour sérénade au président d'honneur. »

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 14 décembre 1887

Présidence de M. Parenty

Les jeunes Emile Verneste, Victor Denoor et Jean-Louis Deplechin de Tourcoing, étaient accusés d'avoir volé du chocolat au préjudice de la veuve Delemazure épicière.

Ce n'est pas un bien grand forfait, mais cette organisation en bande ne laisse pas que d'inquiéter les détaillants tourquennois.

Le premier est condamné à deux mois de prison et les deux autres à un mois de correction.

Vol de chaussures. — Adelaïde Legrand est accusée d'avoir volé une paire de bottines, chez Mme Caroline Vanpoucke, marchande de chaussures dans la rue de Lannoy, qui avait installé une boutique sur le marché de Roubaix.

Interrogée par Monsieur le Président sur les motifs de cet acte elle répond qu'elle y a été poussée par la misère. Elle est condamnée à un mois de prison

Vol de poules. — M. Florin, boulanger, place du Pile, avait un beau matin trouvé son poulailler désert.

Une enquête aboutit à la découverte du voleur, un sieur Charles Masqueller qui est condamné aujourd'hui à 3 mois de prison.

Mauvais fils. — Jean Laurier est un mauvais drôle, expulsé, qui, étant revenu à Roubaix, donna des coups à sa mere et outragea l'agent qui venait l'arrêter. Il est condamné à 8 mois.

Coups et ivresse. — Désiré Deltombes ayant bu le jus de Gambrinus, était d'ardeur guerrière. Il chercha querelle à un consommateur et lui donna des coups. Il est condamné à un mois de prison et à 16 fr. d'amende.

MAITRE CARRÉ.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Croix, le 14 décembre 1887.

Monsieur le directeur
du *Journal de Roubaix*,

Au commencement de septembre 1887, les habitants du quartier de la Verte-Rue, à Croix, ont eu l'honneur d'adresser une pétition au Conseil municipal de la ville de Roubaix, afin d'obtenir l'accès au boulevard de Barbieux, par le sentier nos 276, 277 et 278, qui figure au plan cadastral de la commune de Croix, et existe depuis plus de 100 ans ; il sert aux nombreux ouvriers qui vont travailler vers Roubaix, Croix et Wasquehal.

Depuis huit jours, au contraire, il semblerait qu'on veut obstruer ce passage, ce qui porterait un grand préjudice à ces dits ouvriers, attendu qu'avec cet accès fermé, il faut qu'ils fassent un très long détour, et, dans ces conditions, ils ne pourront plus, à l'heure de midi, prendre leur repas dans leur famille. *J'ose espérer que le Conseil municipal fera droit à la dite demande*, et ce, dans l'intérêt de la classe ouvrière.

Je termine, monsieur le Directeur, en vous priant d'avoir l'obligeance d'insérer, dans un prochain numéro, la présente supplique, et veuillez recevoir les mille remerciements de tout un quartier populeux.

Cady.

PETITE CORRESPONDANCE

A un lecteur.— Le tirage de la loterie de Lorraine, aura lieu aujourd'hui jeudi, à 10 heures, à Nancy.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 4 novembre 1887

(Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix*)

Présidence de M. Julien Lagache, maire

Le service des postes à Roubaix

M. Alfred Reboux. — Il se confirme que le gouvernement serait disposé à nous accorder, au moins en partie, des améliorations dans notre service postal. Le nombre des facteurs, notamment, pourrait être bientôt augmenté. Mais, en ce qui touche les nouveaux bureaux, on n'en accorde plus qu'aux communes *consentant à payer le loyer*, pendant quelques années. C'est un principe inspiré par l'état des finances publiques et auquel on ne veut pas — on ne peut pas — manquer. Lille a dû en passer par là pour obtenir récemment un autre bureau. Je n'apprécie pas, je constate. Ou nous n'aurons rien ou nous paierons.

Dans ces conditions, le Conseil ne jugerait-il pas opportun, pour gagner du temps, de compléter les vœux émis recemment par une proposition ferme, qui serait soumise au ministère compétent avant la confection de son budget et qui, je crois pouvoir l'affirmer, recevrait bon accueil. Nous en finirions une bonne fois avec ce service déplorable dont nous souffrons tous. Les commissions spéciale et des finances ne pourraient-elles nous donner leur avis dans une prochaine séance ?

M. H. Buisine trouve que Roubaix est assez important, pour avoir un second bureau de poste sans payer de loyer, d'autant plus que notre demande est bien antérieure à la décision prise par le gouvernement de faire payer ce loyer.

M. Louis Cordonnier. — A moins qu'en payant on ait aussi une part dans les bénéfices. (Sourires.)

M. Alfred Reboux. — N'y comptez pas. Je dois ajouter qu'on n'accorde même plus de bureaux aux communes qui n'en ont pas, si elles n'en paient le loyer pendant un certain nombre d'années. Nous allons subventionner une ligne de chemin de fer. Jugeons-nous que la création de nouveaux bureaux de poste vaille pour nous la peine d'un sacrifice d'argent? La question est là.

M. Louis Cordonnier. — Je tiens à dire que je ne suis nullement opposé à la proposition de M. Reboux.

M. le Maire. — L'administration n'a pas encore été avisée; elle n'a reçu aucune communication.

M. Alfred Reboux. — Aussi, est-ce à titre officieux, que je donne ces renseignements qui n'en sont pas moins absolument exacts. Une proposition ferme, faite par nous, en ce moment, serait accueillie par la direction générale des postes.

M. H. Buisine. — Pour ma part, je ne voterai pas la location.

M. le Maire. — On pourrait renvoyer la question à la commission speciale.

La proposition de M. Alfred Reboux est renvoyée à la commission spéciale.

Voitures de place dans les quartiers

M. Paul Dazin. — Dans toutes les villes ou existent des voitures de place, et surtout dans les villes importantes et d'un territoire étendu comme celui de Roubaix, le cahier des charges oblige les entrepreneurs multiples de ce service à répartir leurs fiacres dans les différents quartiers de la ville, ce que les administrations obtiennent en désignant les lieux de stationnement autorisés, et le nombre de voitures qui doivent y stationner.

De plus, lorsqu'une voiture est demandée et que le temps du derangement et de l'attente ne dépasse pas 10 minutes, la course ne commence que de la maison où s'est rendu le fiacre; et cela est de règle dans toutes les villes, qu'elles soient monteuses comme Lyon, ou que le prix de la course soit très-réduit comme à Toulouse.

En dehors de la Grand'Place et de la gare, il n'y a pas à Roubaix de station de voitures. Il serait cependant utile, pour les habitants des quartiers excentriques, de pouvoir se procurer un fiacre sans être obligé de faire ou de faire faire une longue course à pied.

Si quelques stationnements étaient établis sur divers points de la ville, tels que : les places du Trichon, de Ste-Elisabeth, du Calvaire, de la Fosse-aux-Chênes, par exemple, ce serait rendre grand service aux habitants, sans grand dommage pour les entrepreneurs, car il est bien certain que, très souvent, on se passe de leurs services à cause du dérangement nécessaire pour se procurer une voiture.

Nous sollicitons la décentralisation du service des postes et télégraphes; la décentralisation du service des voitures de place n'est pas moins utile aux habitants de Roubaix.

Cette proposition que j'ai l'honneur de faire devant le Conseil étant une simple mesure d'ordre administratif, je prie Monsieur le Maire de vouloir bien faire étudier les modifications utiles ou nécessaires à apporter au service des voitures de place de Roubaix, par l'examen des cahiers des charges qu'on pourrait se procurer dans les villes de l'importance de la nôtre.

M. le Maire. — Nous examinerons la question. Il faut cependant dire que des essais ont été faits et n'ont pas réussi.

M. P. Dazin. — Il serait juste de doter de voitures, des quartiers déshérités comme la place Ste-Elisabeth, etc.

M. le Maire. — Les loueurs sont peu disposés à se tenir en ces endroits écartés. Nous nous nous en occuperons.

La rue de Delezenne

M. Orange. — L'aqueduc de la rue Delezenne n'est pas achevé; il reste 4 mètres à construire. Les maisons voisines sont infectées par les ordures qui s'amassent en cet endroit. On me dit bien que c'est une rue particulière, mais, à 4 mètres près, ne pourrait-on faire disparaître ce triste état de choses.

M. Louage. — On pourrait renvoyer la question aux 3e et 1re commissions. — Adopté.

Le viaduc de la rue des Arts

M. H. Buisine. — M. le Maire, les travaux du pont de la rue des Arts vont-ils se faire bientôt ? On trouve étrange, dans le public, la lenteur apportée dans l'exécution de ce travail, par le chemin de fer.

M. le Maire. — J'ai écrit une lettre à la direction de la Compagnie pour demander de hâter l'exécution du projet, et M. Pierre Destombes s'est rendu à Paris dans le même but.

M. P. Destombes. — J'ai vu les plans. Ils sont achevés. Il ne reste qu'à en faire les expéditions.

M. H. Buisine. — Nous n'avons pas entendu dire que l'adjudication soit faite.

M. le Maire. — Il y a, auparavant, un traité à passer avec la Compagnie.

M. H. Buisine. — Mais ce traité existe.

M. le Maire. — Il faut préciser, et puis, nous n'avons pas encore les plans définitifs.

M. H. Buisine. — Je prie l'administration de vouloir bien faire en sorte de mettre le plus de célérité possible.

M. P. Destombes. — Les plans du pont St-Vincent de Paul sont également prêts, et les deux travaux marcheront de pair.

M. H. Buisine. — Il est bien entendu qu'on ne subordonne pas le pont des Arts à l'exécution de celui du pont de Saint-Vincent-de-Paul.

M. le Maire. — Parfaitement

La rue de Condé

M. Orange. — Je rappelle, à l'administration, l'état de malpropreté de la rue de Condé. On ne peut y passer, tellement elle est boueuse.

M. le Maire. — C'est une rue particulière. On y a cependant déjà fait de notables ameliorations.

M. Orange. — La rue de Condé a toujours été un sentier public. Or, tous les sentiers publics ont été pavés, et celui-ci ne l'est pas. Cependant, c'est un grand passage. Cette rue est dans le voisinage de trois écoles.

M. P. Destombes. — C'est dommage que les propriétaires ne fassent pas de proposition à la ville.

M. le Maire. — Nous ne pouvons pas paver une rue particulière. *Que les propriétaires s'entendent.*

Un marché au Fontenoy

M. Chéron. — M. le Maire, à quoi en est la proposition de M. Faidherbe relative à la création d'un marché de quartier au Fontenoy?

M. le Maire. — Les commissions s'en occupent.

Le huis-clos est prononcé.

La séance est levée à 9 h. 35.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES.

— M. l'abbé Marguerit, curé du Petit-Fayt, est transféré à Hélesmes. — M. l'abbé Cousin, vicaire à Berlaimont, est nommé curé du Petit-Fayt.

M. Jansoone, vicaire de St-Sepulcre à Roubaix, est transféré à Lille (St-Etienne).

CLASSE 1887. — Voici les noms des conscrits de la classe 1887, qui se sont fait inscrire jusqu'aujourd'hui :

CANTON-EST

Victor Agache, frère au service, 69e de ligne; Emile Alsberche, J.-B. Anselin, engagé volontaire; Pierre Averbèke, Jules Batteau, Victor Barrez, pour 5 ans; Eugène Battela, Louis Bauters, Florentin Bayart, Henri Bernard, Auguste Bettebrice, Hector Benque, service, 72e de ligne; Georges Beuscart, conditionnel; Pierre Blomme, Charles Boilart, soutien de famille; Désiré Bertelle, Paul Boittiaux, Jean Boise, frère au service, 9e hussards ; Charles Bosman.

Gustave Bossut, Achard Bossuyt, Emile Bourgois, Louis Bourgois, frère au service, 84e de ligne ; J.-B. Bourles, Jules Boursé, Léon Boyaval, engagé conditionnel ; Henri Broux, Henri Brunin, Jules Bulté, engagé conditionnel ; Emile Bury, Henri Bury, frère au service, 120e de ligne ; Jules Cabaye. Victor Callewaert, Jules Caplette, soutien de famille ; Emile Cardon, Alfred Carlier, Armand Cavrois. Denis Carrette, frère au service, 47e de ligne ; Julien Carrette, fils unique de veuve ; Edouard Carbon.

Irénée Carton, Emile Cabrice, François Catteau, Juste Cauchy, Auguste Cavrois, engagé conditionnel; Louis Chanbry, Adolphe Cléty; Victor Clignem, Henri Cocheteux, Julien Cocheteux, Jules Cock, Pierre Colle, Joseph Compagnion, Arthur Constant, Emile Connoran, Adolphe Corsellis, engagé volontaire ; Antoine Coupé, Arthur Courchelle, Charles Couroible, engagé conditionnel ; Albert Couteau.

Alphonse Couturier, engagé conditionnel; Emile Cray, engagé pour 5 ans; Louis Cuvru, J.-B. David, Henri Debosschère, Antoine Decornet, Charles Decornez, Achille Decottignie, Louis Decottignies, Louis Decottignies, Emile Decourchelle, Joseph Decrème, Philippe Decuype, Adrien Defrenne, Edmond Degrève, Emile Delannoy, Jules Delaplace, Fleury Delattre, Joseph Delbergue, Fortuné Delcour.

Joseph Delcour, Alfred Delcroix, aîné de veuve ; Emile Delcroix, Louis Delemasure, aîné de veuve ; Emile Delepierre, frère au service, 21e dragons ; Arthur Deleplanque, Albert Deleporte. Eugène Deleporte, Henri Delescluse, Louis Delfosse, Armand Delemme, Emile Delmotte, frère au service ; Henri Delooy, Pierre Deloory, Alexandre Delporte, aîné de veuve ; Victor Delsalle, Arthur Deltour, frère au service, 5e de ligne; Emile Delvarre ; Charles Dewarde.

Léon Demaque, Léon Demarcq, aîné de veuve ; Jean Demeyer, Julien Demeyer, Alfred Demuynck, Joseph Denayer, François Denollet, Eugène Dequenne, Anatole Derambure, Adolphe Dermoncourt, J.-B. Dernicourt, Jean Deronne, frère au service au 84e de ligne ; Jean Derore, engagé volontaire ; Henri Deroubaix, aîné de veuve ; Jules Deroubaix, Victor Desroubaix, frère au service, 15e d'artillerie ; Narcisse Desreumaux, Ivo De Ruyver, Elie Dervaux. Moise Dervaux, soutien de famille ; Arthur Derycke, engagé volontaire.

J.-B. Desablin, J.-B. Desbarbieux, Jules Desbarbieux, aîné de veuve ; Anatole Desbonnet, engagé pour 5 ans ; Emile Deschamps, Eugène Deschamps, J.-B. Deschamps, Louis Desfresnes, Charles Desmadryl, Alphonse Desmettre, Louis Desmettre, Henri Desrumaux, frère au service ; Victor Desrousseaux, Louis Destombes, frère mort au service ; J.-B. Deurmont, Pierre Defrain, Charles Devecr, Adolphe Devoldre, Anatole Devost.

Désiré Dewaele, frère au service, régiment d'infanterie: Jean-Baptiste Deweder, boiteux; Arthur Dhaenens, Edmond Dhont, Alfred Dornez, Alphonse Dornez, aîné de jumeaux; Eugène Dubar, Henri Dubart, Jean-Baptiste Dubrunfaut, Henri Dubus, Emile Ducarteau, frère au service le section de commis; Henri Ducoulombier, Théodore Dufermont, Léon Dufiot, Adolphe Dujardin, frère au service, 8e artillerie; Louis Dujardin, Alfred Dumas, frère au service, 1er régiment d'infanterie de marine; Gustave Dumez, Louis Dumoulin, frère mort au service en Tunisie; Gustave Dupont, fils de veuve.

Louis Dupriez, Léon Duquesne, Victor Duquesne, soutien de famille ; Théophile Duquesnoy, Henri Durieux, Désiré Duthoit, Louis Duthoys, J.-B. Dutilleul, Alfred Duthorf, soutien de famille ; Emile Dydereck. Georges Esprit, frère au service, 145e de ligne.

Arthur Farvacque, aîné de veuve ; Carlos Farvacque, Floris Farvacque, Louis Farvacque, Louis Favier, Louis Ferlier, frère au service; Etienne Feuillet, Gustave Fievet, J.-B. Florin, J.-B. Florin, aîné de veuve.

Jules Florin, frère au service ; Louis Florin, frère au service ; Henri Florquin, frère au service ; Emile Fontaine, Auguste Fornier, frère au service ; Cyrille Foulon, Cyrille Frémy, Adam Francaux, Oscar Fyne, Jean-Baptiste Gaillet, aîné de veuve ; Henri Gaillez, Ernest Gorloo, Edmond Gossy, Edouard Grousez, engagé volontaire; Emile Guillemez, Pierre Guillemain, Bonami Hay, François Hauwel, Alphonse Heuvebel, soutien de famille ; Jules Hennebo, frère au service ; Henri Henneuse, fils unique de veuve; Julien Henry.

Désiré Hébaux, François Hébaux, Marcelin Herreman, Jules Herteler, frère au service; Théodore Herteler, frère au service ; Léopold Herrewyn, Emile Hespel, Emile Hespel, Achille Heumel, engagé volontaire ; Amand Honoré, Emile Hoornaert, soutien de famille ; Louis Hoornaert, Joseph Houzet, aîné d'orphelins; Edmond Hubaut, Pierre Huyghe, Jules Husse, Jean-Baptiste Huvenne. Jean Janssens, Jules Janssens, Jean Johler, Léopold Jonckeere.

Alphonse Jouenne, Auguste Jourdin, Henri Jusy, aîné de veuve ; Henri Labitte, frère au service ; Achille Laes, fils unique de veuve ; Adolphe Laloy, Joseph Lancieux, Charles Landuyt, Paul Laury, Alexandre Lebas, Victor Leblanc, J.-B. Lechantre, César Leclercq, Henri Leclercq, Pierre Leduc, Donat Lefebvre, Julien Lefebvre. frère au service; Paul Legland, engagé volontaire ; Désiré Legrand, Louis Legrand, Léon Leire, François Leleu, engagé volontaire ; Alfred Lemaine, Henri Lénard.

Théophile Lenfant, Charles Lenglet, frère au service; Georges Lepercq, Achille Lepers, fils unique de veuve; Ernest Leplat, Jean Leplat, frère au service, Charles Lerat, Désiré Lérisson, Alfred Lerouge, Adolphe Leroy, Elie Leroy, engagé conditionnel; Jean Lesaffre, soutien de famille; Henri Lézy. Léon Liégeois, Louis Lienard, frère au service; Edmond Lidtard, Brunon Lootens, Louis Loridan, Oscar Lurthois, aîné d'orphelins.

Georges Mafaux, Joseph Martens, Gustave Malghem, Paul Marchand, Auguste Marcy, soutien de famille; Henri Marez, Auguste Marquaux, Louis Martinage, Henri Massez, Louis Masson, aîné de veuve ; Ernest Masurel, Jules Mathy, Floris Mayot, engagé volontaire ; Paul Ménart, Abel Ménart, Jules Ménart, frère au service; Désiré Mercier, Louis Mercier, Napoléon Mespouille, Arshur Messelin, César Meuris.

Jean Baptiste Meuris, Gustave Michaux, engagé volontaire ; Georges Mille, Louis Millescamps, aîné d'orphelins ; Armand Milot, frère au service ; Léon Messiaen, Emile Morel, Jean Baptiste Mooreels, Louis Morysse, Joseph Moulard, Victor Mouton, Victor Noclain, Florent Nollet, Alfred Nutte, Célestin Nutte, Edouard Nutte, Emile Nuttin, Julien Nuyts, engagé conditionnel; Henri Osman, Albert Oger, Jean Baptiste Olivier, Paul Oosterlinck.

Emile Paris, Charles Parture, Louis Peau, Jean Petitberghien, Emile Philippe, Augustin Picavet, Médard Piens, Léon Pillitard, frère au service; Louis Pinchon, Henri Placet, soutien de famille; Henri Plas, soutien de famille ; Clovis Plateaux, Charles Platteau, fils unique de veuve ; Paul Playez, engagé volontaire ; Jean Plays, Pierre Polgnie, Charles Pollet, Désiré Pollet, Jules Poppe. Henri Potteau, Désiré Prévost.

Charles Pruvost, Jules Pruvost, Alfred Pruvost, Jean-Baptiste Pycke, Pierre Quivron, Louis Rachez, Raymond Rasseneur, Emile Reckebbecq, Louis Renard, Charles Renaux, Paul Réquillart, engagé conditionnel ; Charles Reyntjen, Emile Roussel, J.-B. Roussel, Jules Roussel, frère au service ; Maurice Rouzé, engagé conditionnel ; Gustavé Rys. Alphonse Samain, Jean Santré, Nicolas Sap, Achille Scache.

Louis Schoufaire, Paul Screpel, Léon Secret, engagé volontaire ; Emile Ségard, frère au service ; Emile Simons, frère au service ; Jules Six, Joseph Snappe, Alfred Sobrie, frère au service ; Edouard Sonneville, frère au service ; François Speciers, Gustave Stalens, Nicolas Strassel, François Sulmont, Jules Tangye, Vincent Teseul, Julien Théroude ; Henri Théry, Henri Thèse, Félix Thomas, Louis Tyrant, Henri Tiberghien, Napoléon Tilloy, Emile Tonneau.

Jules Trestant, Victor Tricot, Louis Tronchet, Arthur Tulliez, Alfred Turpin, Charles Uyttebrouck, engagé volontaire ; Clement Vaillant, fils aîné de veuve ; Augustin Valenlin, engagé conditionnel ; Henri Vanaverbeke, Hubert Vancaneghem, Paul Vandaele, Auguste Vandekerkhove, Jules Vandelannotte, Désiré Vandeleene, soutien de famille ; Emile Vandenberghe, Arthur Vandendorpe, frère au service ; Théophile Vandeputte, Augustin Vanderbecken, Albert Vanderdonck, Philippe Vandervaere.

Joseph Vanderswaen, Louis Vadderwalle, Isidore Vandorpe, Donat Vandriessche, Edouard Van Ecke, Jean Van Ecke, Moise Vanhuysse, Théophile Vanlaere, Achille Vanloot, J.-B. Vanmeenen, Achille Van Montagne, engagé volontaire; Achille Van Overberghe, frère au service ; Arthur Van Rysselberghe, fils aîné de veuve ; François Van Straeten, Jules Vein, Henri Veighe, Pierre Verbauwhede, Henri Verbrugghe, Louis Vercamer, Joseph Verhaeghe, Alexandre Vermeersch.

Henri Vermesse, soutien de famille; Henri Vermeulen, Jean Verqushe, Joseph Vignoble, frère au service; Emmanuel Villette, Edouard Vlieghe, fils aîné de veuve; Alphonse Waeles, Arthur Warnitz, Edouard Watine, Charles Watteau, Fortuné Watteau, François Watteau, Jean-Baptiste Wattel, engagé conditionnel; Louis Wouters, Joseph Wyckmans, Cyrille Zennevort, Paul Bossut, engagé volontaire; Bruno Dejonge, Joseph Happe, père aveugle.

NORD

Dunkerque. — Cette ville vient d'avoir la visite d'un émule du *sergent Gudt*. Trois commerçants, Caen, propriétaire de la *Belle Jardinière* ; Gaioli, cordonnier, et Prégent, aubergiste, viennent d'adresser une plainte au Parquet contre un personnage porteur d'un livret militaire, congé de réforme n° 2, au nom de Henri Fessoul, 30 ans, né à Metz, qui s'est rendu chez eux, et s'est fait livrer des marchandises.

A la « Belle Jardinière, » il a pris un costume qu'il s'est engagé à payer à raison de 10 fr. par mois; chez Prigent, aubergiste, il réussit à se faire nourrir pendant un mois, coût : 85 fr. Se trouvant sans chaussures, il s'en paya deux paires chez Gajoli, coût : 35 fr.

Henri Fassoul, grâce à des lettres de recommandation, s'était fait admettre aux travaux Ollivier, où, après avoir touché son mois, il a pris le large.

PAS-DE-CALAIS

Le crime de Berck-sur-Mer. — La gendarmerie de Berck-sur-Mer a arrêté, mardi matin, sur l'ordre du parquet de Montreuil, un sieur Joly, attaché l'été dernier, en qualité d'employé, au Casino, que dirigeait M. Roy, à Berck-Plage.

Joly, dit le *Grec*, avait l'an dernier, l'entreprise du jeu de petits chevaux au Casino.

Depuis la découverte du crime, la rumeur publique accusait ouvertement cet individu, qui logeait chez des parents de ses victimes, au *Bar américain*, à Berck-Plage. Dans le premier interrogatoire qu'il a subi, Joly a fait preuve d'un cynisme révoltant; il a déclaré, avec une certaine forfanterie, qu'il avait été l'ami de Pranzini et qu'il avait connu Marchandon en Perse.

Joly avait, avec une audace incroyable, aidé ces jours-ci le docteur Cazin pendant l'autopsie du malheureux Flasque : il a lui-même enseveli sa victime.

Une perquisition opérée lundi soir, chez les époux Boutry-Flasque, au *Bar américain*, a amené la saisie d'une certaine quantité de linge qui va être examiné avec soin.

Comme nous l'avons dit, la femme Flasque a succombé lundi après-midi, après une très longue agonie. L'autopsie a été faite par M. le docteur Cazin, médecin à l'hôpital, aidé de MM. Bessent, interne, et Quettier, pharmacien. Le docteur a constaté que la pauvre femme avait reçu cinq coups de couteau à la gorge et deux coups violents sur la tête : l'un de ces coups avait brisé la boîte du crâne, l'autre coupé un vaisseau, provoquant ainsi un dépôt de sang, cause de la méningite qui a déterminé la mort. L'enterrement de cette pauvre femme a eu lieu mercredi matin.

BELGIQUE

Chambre des représentants. — La Chambre a repris, mercredi, la discussion du projet de loi relatif à l'avancement des officiers et à l'organisation de l'Ecole militaire.

La question des droits de la langue flamande a fait les frais de la séance. Il s'agissait du second vote à émettre sur la disposition, d'après laquelle, à partir de 1892 nul, ne pourra être nommé officier s'il ne justifie d'une connaissance rudimentaire de la langue flamande, et qui a été combattue par MM. Frère et Bara et défendue par M. Coremans.

Une phénoménale progéniture. — Plus d'enfants, plus de bénédictions, dit un vieil adage chrétien. Un homme bien partagé dès lors, est le sieur Delhaxhe, ex-gendarme, négociant, à Liège.

Il est marié depuis un an, et hier matin lui sont arrivés à la fois quatre enfants ! Trois garçons et une fille. Cette dernière est morte, mais les trois garçons se portent bien et la mère aussi.

Un drame à Liège. — Depuis quelque temps, le sieur W..., armurier à Liège, marié et père de trois enfants en bas-âge, avait à différentes reprises manifesté l'intention de se suicider en compagnie de sa femme et de ses enfants, attribuant cet acte de désespoir qu'il voulait commettre, à la situation précaire dans laquelle il végétait.

W... mit enfin, avant-hier soir, son funeste projet à exécution. Vers neuf heures, l'attention des voisins fut attirée par une forte odeur d'huile brûlée s'échappant de la chambre du désespéré, en même temps qu'une fumée asphyxante se répandait dans la rue.

Comme mues par un pressentiment, quelques personnes montèrent immédiatement à l'étage, elles enfoncèrent la porte. Au milieu de la Chambre, un réchaud portant un bassin contenant de l'huile grasse, se consumait lentement, remplissant la pièce d'une atmosphère mortelle, tandis que W..., sa femme et ses trois enfants, se trouvaient étendus sur leurs lits ne donnant déjà presque plus signe de vie.

On ouvrit aussitôt toutes les issues. L'air raréfiant la chambre et les soins d'un homme de l'art mandé en toute hâte, firent revenir à eux les cinq malheureux qui, quelques instants plus tard, n'auraient pu être rappelés à la vie.

ETAT-CIVIL. *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 14 décembre.* — Mathilde Plouvier, rue du Parc, 6. — Pierre Vrebaert, rue de Lens, fort Cordonnier, 16. — Alfred Six, rue de la Chapelle-Carrette. — Alb rt Vanniewenhuyse, rue Cugnot, 4. — Hélène Vieuxtaerte, rue de Lannoy, fort Desprez, 60. — Fernande Dossoubre, Grande-Rue, 65 — Daniel Boulanger, rue Bernard, cour Cornille, 3. — Jeanne Callenaere, rue de la Barbe d'Or, impasse, 12. — Julia Leclercq, rue Watt, 57 — Marie Degond, rue de Denain, cour Dhaillun, 23. — Angèle Vanwynacker, rue du Coq-François, 62. — Marie Desmedt, rue de la Redoute, 151. — Alfred Bourgeois, rue Franklin, cour Cornil, 8. — Fernande Dekeasmecker, rue Turgot, 14 — Rachel Mathon, rue de la Balance, 8. — Georges Delaby, rue de la Rondelle, 6. — Lucie Vliegbe, chemin des Couteaux. — Eugénie Bauseart, rue de l'Hommelet, impasse Alexandre Dumas. — *Déclarations de décès du 14 décembre.* — Maurice Flipo, 1 an 1 mois, rue du Ecis, 22 bis. — Oscar Couvreur, 34 ans 10 mois 16 jours, rue des Anges, 1. — Charles Daerden, 7 mois 24 jours, rue des Longues-Haies, cour Blas — Jean-Baptiste Herman, 69 ans 6 mois 24 jours, le canal, près du Sartel. — Ferdinand Pondville, 44 ans, tisserand, dans le canal, près le pont de la Grande Rue. — Florine Lebian, 66 ans 8 mois, ménagère, Hôtel-Dieu. — Dieu. — Maillet, présenté sans vie, rue de Sébastopol, cité Saint-Martin, 1. — Jeannette Labens, 3 ans 9 mois 18 jours, rue de Crouy, 45.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 13 décembre.* — Octave David, au Blanc-Seau. — Georges Castel, rue du Pouilly — Gaston Thery, rue de la Latte. — Philomène Debert, rue Neuve-de-Roubaix. — Hortense Deperchin, à la Croix-Rouge. — Marie Desrumeaux, rue de la Latte. — Jules Sory, rue de Renaix. — *Déclarations de décès du 13 décembre.* — Benjamin Delannoy, 63 ans 10 mois, sans profession, rue de Lille. — Marie Wilcomme, 41 ans 8 mois, redeublieur, Hôpital civil. — Josephine Devos 77 ans 4 mois, propriétaire, rue du Blaze. — Henri Dupont, 5 ans 6 mois, rue du Moulin-Fagot.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille COUVREUR-NOCQ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Oscar-Armand COUVREUR, décédé à Roubaix, le 14 décembre 1887, à l'âge de 34 ans et 10 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 16 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire rue des Anges, estaminet du *Quart de douze heures*.

Les amis et connaissances de la famille HERMANLABIS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste HERMAN, décédé accidentellement à Roubaix le 13 décembre 1887, dans sa 71e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 16 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau de la Martelotte, à 8 h. 3/4. — L'Obit du mois sera célébré en ladite église, le 19 janvier 1888.

Les amis et connaissances de la famille NOTELET-ROBIQUET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Liévin NOTELET, veuf de Dame Angélique ROBIQUET, décédé subitement à Roubaix, le 14 décembre 1887, dans sa 73e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le vendredi 16 courant, à 3 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pauvrée, 41.

Les amis et connaissances de la famille ROSSEEUW-VERDONCK qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Mathilde VERDONCK, décédée à Roubaix, le 14 décembre 1887, dans sa 51e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 16 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hôtel-Dieu.

TRIBUNAUX

Tribunaux étrangers

L'affaire Cabannes à Leipzig

Les débats du procès de haute trahison intenté à l'employé Cabannes, de Strasbourg, pour espionnage au profit du gouvernement français, continuent devant la Cour suprême de l'Empire allemand séant à Leipzig.

Je suis aujourd'hui en possession du compte-rendu détaillé des audiences.

Cabannes est accusé d'avoir vendu au gouvernement français, depuis plusieurs années, les renseignements les plus secrets intéressant notamment la région de Strasbourg, d'avoir livré au bureau de renseignements du colonnel Vincent les plans de mobilisation, les dispositions relatives à la concentration des troupes, à la circonscription des chevaux en cas de guerre, les comptes rendus administratifs, les rapports sur les écoles, sur les appels des réserves pour la manœuvre du nouveau fusil à répétition, sur les ouvrages des forteresses en cas de bombardement, sur les dispositions des populations et sur la force de la police. J'extrais cette énumération de l'interrogatoire que M. le président Drenkmann a fait subir à l'accusé.

On sait que Cabannes, d'après le réquisitoire, aurait écrit au colonel Vincent à l'adresse suivante : Paris, rue de Varennes.

Les originaux des pièces secrètes lui auraient été communiqués par le chef des garçons de bureau Brückner, appartenant à l'administration de la présidence de Strasbourg, et par le lithographe Klausinger, arrêtés l'un et l'autre le 16 mai dernier, en même temps que lui. On sait que Klausinger s'est suicidé ; quant à Brückner, l'instruction a admis sa bonne foi, et il ne figure plus au procès que comme principal témoin.

Le procureur général de Tessendorff occupe le siège du ministère public. Me Sachs, du barreau de Leipzig, défend l'accusé. Deux officiers supérieurs du grand état-major suivent l'audience en qualité d'experts.

M. le président Drenkmann. — Cabannes, vous reconnaissez votre culpabilité ? — R. Oui, mais je ne me suis pas rendu compte de ma faute. Je ne suis pas un homme sans honneur. J'ai pour moi vingt années de services ininterrompus.

J'avais un ami traducteur d'allemand à l'*Agence Havas*, qui me fit venir à Paris en 1883 ; il me présenta à un certain Müller, qu'il me donna comme rédacteur du *Figaro*. Ce Müller me demanda si j'acceptais d'envoyer au *Figaro* des correspondances de Strasbourg. Je ne lui dis point que j'acceptais, ignorant si je serais en état de remplir cet office. Je devais recevoir cent francs par mois.

Lors de mon départ de Paris, mon ami m'ouvrit les yeux (littéralement, en allemand, *me versa du vin pur*). Il me confia que Müller n'était pas rédacteur, mais seulement collaborateur (*mitarbeiter*) du *Figaro* et qu'il remplissait un emploi au ministère de la guerre.

Quand je fus de retour à Strasbourg, je reçus cent francs, et j'envoyai à Müller des traductions de journaux allemands.

Plus tard, je lui adressai des extraits des rapports administratifs, mais je ne tenais pas ces rapports pour secrets.

Je ne lui ai pas fait parvenir de renseignements militaires.

D. Vous étiez employé à la préfecture de Strasbourg avant la guerre. Vous avez été admis, après 1870, à l'administration impériale. Vous avez prêté serment à Sa Majesté. Vous étiez gêné, vous avez demandé plusieurs fois des avances ?

N'avez-vous pas appris depuis que le prétendu Müller, votre correspondant, n'était autre que le colonel Vincent, chef du Bureau des renseignements au ministère de la guerre français